## **ELABORATION DE L'AVAP DE BARBIZON**





Règlement – Recommandations : Espèces végétales préconisées

POUR APPROBATION

## <u>Palette de végétaux recommandée</u> (fournie à titre indicatif -Source : PNRGF)

Cette liste d'essences s'inspire pour beaucoup de la flore forestière des boisements et des quelques haies et bosquets existants sur le territoire du Parc Naturel du Gâtinais Français. Cette liste peut être utilisée pour les plantations sur le territoire communal.

Le choix des végétaux doit notamment s'effectuer suivant : l'exposition, le type de sol (acidité, humidité), l'effet désiré (haie basse, brise-vent,...).

X Les plantes suivies de ce symbole présentent un caractère de toxicité, notamment par ingestion et sont à utiliser avec précaution pour les espaces destinés aux jeunes enfants.

### Liste d'essences d'arbres, à utiliser isolés ou en bande boisée :

Alisier blanc (Sorbus aria)

Alisier torminal (Sorbus torminalis)

Bouleau pubescent (Betula pubescens ou B. alba) Bouleau verruqueux (Betula verrucosa ou B.

pendula)

Charme (Carpinus betulus)

Châtaignier (Castanea sativa)

Chêne pubescent (Quercus pubescens)

Chêne pédonculé (Quercus robur)

Chêne sessile ou rouvre (Quercus petraea ou Q.

sessiliflora)

Cormier (Sorbus domestica)

Erable plane (Acer platanoïdes)

Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)

Hêtre (Fagus sylvatica)
Merisier (Prunus avium)
Néflier (Mespilus germanica)
Noyer commun (Juglans regia)
Noyer noir (Juglans nigra)
Orme (Umus resista - variété résistante à la graphiose)
Poirier (Pyrus pyraster ou P. communis)
Pommier sauvage (Malus sylvestris ou M. communis)
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)

Arbres fruitiers (Pommier, poirier, cerisier,

Tremble (Populus tremula)

prunier) de variété traditionnelle



Noyer commun Source: http://chezclem .over-blog.net



Merisier en fleurs Source : http://commons. wikimedia.org



Poirier sauvage Source: http://www.vis oflora.com

# <u>Liste d'essences arbustives champêtres, à utiliser dans les haies en limites</u> séparatives

Grands arbustes caducs (pouvant dépasser les 2 m à maturité en haie libre, selon les sols) :

Aubépine (Crataegus monogyna et C. laevigata)

Cerisier de Sainte-Lucie (Prunus mahaleb)

Cognassier (Cydonia vulgaris)

Eglantier ou Rosier des chiens (Rosa canina)

Erable champêtre (Acer campestre)

Noisetier (Corylus avellana et Corylus maxima)

Prunellier (Prunus spinosa)
Saule marsault (Salix caprea)
Sureau (Sambucus nigra)
Viorne lantane/Viorne mancienne
(Viburnum lantana)
X
Viorne obier (Viburnum opulus)



Cognassier Source : http://www.plantor.fr



Noisetier Source : http://bee-paysage.fr



Sureau Source: http://pivoines etmacarons.bl ogspot.fr

N.B. On veillera à respecter la réglementation vis-à-vis de la hauteur de la haie en limite de propriété.

### Petits arbustes (en général inférieurs à 2 m à maturité):

Amélanchier (Amelanchier ovalis)
Bourdaine (Frangula alnus) X
Camérisier à balais (Lonicera
xylosteum) X
Cassis (Ribes nigrum)
Cornouiller mâle (Cornus mas)

Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus) Ж
Genêt (Cytisus scoparius) Ж
Groseillier à maquereau (Ribes uva-crispa)
Nerprun purgatif (Rhamnus

catharticus)Ж



Groseiller Source: http://confituresardennes .blogspot.fr



Genêt Source : http://www.valleeduvar .fr



Caramésier à balais Source : http://gobotany.newengl andwild.org

### Persistants et semi persistants :

Buis (Buxus sempervirens) X Charmille (Carpinus betulus, essence marcescente qui conserve ses feuilles une partie de l'hiver)

Houx (*llex aquifolium*) X, espèce de mi-ombre Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)

Troène commun (*Ligustrum vulgare*, semi-persistant) X Genévrier commun (Juniperus communis) - à utiliser en nombre limité dans une haie libre



Troêne commun Source : http://www.florum.fr



Charmille Source: http://www.jardiland.com



Genévrier commun Source: http://www.mes arbustes.com

### Liste de plantes grimpantes

Chèvrefeuille (Lonicera periclymenum, L. henryi -variété semipersistante) X Clématite (Clematis) X Glycine (Wisteria sinensis) X Hortensia grimpant (Hydrangea petiolaris) Houblon (Humulus lupulus) Lierre commun (Hedera helix) X Rosiers grimpants Vignes (Vitis vinifera)



Clematis Source: http://www.davesgarden.com



Glycine Source: http://www.florum.fr



Vignes Source: http://commons.wikimedia.org

### Liste d'arbres et arbustes de zones humides

Aulne glutineux (Alnus glutinosa) Frêne commun (Fraxinus excelsior) Saule marsault (Salix caprea) Saule des vanniers ou osier commun (Salix viminalis) Saule blanc (Salix alba) Saule cendré (Salix cinerea) Tremble (Populus tremula



Frêne commun Source : http://www.plantor.fr



Saule des vanniers Source : http://www.pflanzenshop.ch



Source: http://www.commons.wiki media.org Auteur: Willow

## Liste de végétaux aquatiques

Acore (Acorus gramineus, Acorus calamus)
Baldingère (Phalaris arundinacea)
Iris (Iris pseudacorus)
Jonc (Juncus effusus, J.ensifolius ou Scirpus lacustris)
Laîche des rives (Carex riparia)
Lycope d'Europe (Lycopus europaeus)

Menthe aquatique (Mentha aquatica)
Populage des marais (Caltha palustris)
Reine des Prés (Filipendula ulmaria)
Roseau commun (Phragmites communis)
Sagittaire (Sagittaria latifolia)
Salicaire (Lythrum salicaria)



Jonc (Juncus effusus) Source: http://www.jardins michelcorbeil.com



Reine des près Source : http://isere.gouv.fr



Sagittaires Source: http://gvoc.free.fr

## Exemples de composition végétale

## <u>Bande boisée pour un sol acide, pauvre et à tendance séchante, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée</u>

Chêne sessile ou rouvre (Quercus petraea)

Châtaignier (Castanea sativa)

Bouleau verruqueux (Betula verrucosa ou B.

pendula)

Merisier de sol acide (Prunus avium)

Aubépine (Crataegus monogyna)

Prunellier (Prunus spinosa) Bourdaine (Frangula alnus) Genêt (Cytisus scoparius)

### Haie champêtre pour un sol neutre et frais, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Néflier (Mespilus germanica)

Noisetier (Corylus avellana) Saule marsault (Salix caprea)

Troène commun (Ligustrum

vulgare)

Charmille (Carpinus betulus)

Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)

Viorne obier (Viburnum opulus)

## <u>Haie champêtre pour un sol calcaire et superficiel, en situation ensoleillée à mi</u>ensoleillée

Viorne lantane (Viburnum lantana) Amélanchier (Amelanchier ovalis) Cornouiller mâle (Cornus mas)

Nerprun alaterne (Rhamnus alaternus)

Erable champêtre (Acer campestre)

Prunellier (Prunus spinosa) Lilas (Syringa vulgaris)

Merisier de sol calcaire (Prunus

avium)

## <u>Essences ornementales à utiliser dans l'espace clos du jardin ou dans la haie de manière plus modérée</u>

Abélia (Abelia x grandiflora)
Argousier (Hippophae rhamnoides)

Cytise (Laburnum anagyroides) Ж

Deutzia (Deutzia) Escallonia (Escallonia)

Groseillier à fleurs (Ribes sanguineum)

Laurier-tin (Viburnum tinus)Ж

Lilas (Syringa vulgaris)

Osmanthe (Osmanthus heterophyllus)

Potentille (Potentilla fruticosa)

Seringat (Philadelphus)

Spirée (Spiraea arguta, thunbergii, x

vanhouttei)

Symphorine (Symphoricarpos albus)

Ces exemples ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif; la nature du sol peut être déterminée à partir de l'observation du sol et de la végétation déjà présente.

#### Principes de composition

Alterner les essences ci-contre afin d'éviter les plantations monotones et mono spécifiques : nombre à adapter suivant le linéaire concerné - plus le linéaire est important, plus on pourra utiliser d'essences différentes.

Par exemple, pour 12 mètres linéaire, on pourra utiliser 3 à 4 espèces, en alternance ou groupées par trois.

Le registre des essences proposées est champêtre, il faudra donc éviter les feuillages panachés et les variétés trop sophistiquées.

Afin de limiter l'entretien, il est conseillé de mettre en place un paillage naturel (broyat de branches, paille) au pied des végétaux, pour limiter la repousse des mauvaises herbes et limiter l'évaporation.

Soulignons que la conduite en haies libres pour les arbustes, avec des végétaux variés, nécessite moins d'entretien, favorise la biodiversité, renforce la résistance des plants (au contraire d'une haie mono spécifique), et donne un caractère plus "naturel".

<u>Cette liste peut être complétée de quelques essences</u> plus ornementales à utiliser dans l'espace clos du jardin ou dans la haie de manière plus modérée.

### Palette de végétaux déconseillés

(fournie à titre indicatif - Source : PNRGF)

#### Plantes déconseillées car banalisantes

Ces plantes sont déconseillées car elles ne sont pas originaires de la région et ont une tendance à uniformiser les paysages.

Souvent plantées en haies mono spécifiques, et comparées à du "béton vert", elles ne présentent que peu d'intérêt au niveau écologique et sont très fragiles aux attaques parasitaires.

Bambou Cyprès de Leyland (Cupressocyparis leylandii) Eucalyptus (Eucalyptus) Faux Cyprès (Chamaecyparis) Laurier du Portugal (*Prunus Iusitanica*) Thuya (*Thuja*) Végétaux à feuillage pourpre (*Prunier et noisetier pourpres notamment*)

### Plantes interdites car invasives

Ces plantes sont interdites car elles ont tendance à se propager facilement pour prendre la place d'espèces locales, et diminuent ainsi la biodiversité. Les propriétaires de parcelles plantées dans lesquelles ces essences viendraient à manifester ce caractère invasif sont encouragés à prendre des dispositions visant à y mettre un terme rapidement afin d'éviter notamment une éventuelles propagation non contrôlée, sur les parcelles voisines.

### Il est interdit de planter ces espèces dans des parcelles situées aux abords de sites naturels.

Certaines espèces comme la Renouée du Japon ou le Raisin d'Amérique présentent un caractère éminemment invasif et bouleversent l'écosystème ; elles posent par exemple de réels problèmes sur le territoire du Parc du Gâtinais français aujourd'hui. (Les plantes déjà présentes et invasives sur le territoire du Parc naturel du Gâtinais français sont indiquées en gras.)

Voir planche suivante

### Remarque:

Le liste des différents végétaux interdits car invasifs n'est pas exhaustive.

Différents autres végétaux restent à surveiller, notamment s'ils trouvent un milieu propice à leur prolifération.

## Liste des espèces interdites, car invasives

#### Arborée ou arbustive

Ailante ou Faux-vernis du Japon (Ailanthus altissima)

Araujia (Araujia sericifera)

Arbre aux papillons (Buddleia davidii)

Aristoloche toujours verte (Aristolochia sempervirens) Bambous (Phyllostachis mitis / phyllostachys nigra /

phyllostachys viridi-glaucescens) Cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica)

Cerisier tardif (Prunus serotina)

Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra)

Cyprès de Lambert (Cupressus macrocarpa)

Erable negundo (Acer negundo)

Faux indigo (Amorpha fruticosa)

Figuier de Barbarie (Opuntia ficus-indica) Fusain du japon (Euonymus japonicus)

Genêt blanc (Cytisus multiflorus)

Genêt strié (Cytisus striatus)

Hakea (Hakea sericea)

Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana)

Laurier-cerise (Prunus laurocerasus)

Mimosa (Acacia dealbata, A. longifolia, A. saligna et A.retinodes)

Mûrier blanc (Morus alba)

Oponce monacanthe (Opuntia monacantha) Pittosporum du Japon (Pittosporum tobira)

Pyracantha coccinea (Pyracantha coccinea)

Rhododendron pontique (Rhododendron ponticum)

Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Séneçon en arbre (Baccharis halimifolia) Sumac de Virginie (Rhus typhina)

Troène à feuilles brillantes (Ligustrum lucidum)

Vigne-vierge (Parthenocissus quinquefolia, P. inserta)

Yucca (Yucca filamentosa)

Ulex Europaeus Ulex minor

### Aauatiaue

Azolla fausse-fougère (Azolla filliculoides) Elodée du Canada (Elodea canadensis)

Elodée à feuilles étroites (Elodea nuttallii) Grande Elodée (Lagarosiphon major)

Jacinthe d'eau (Eichornia crassipes)

Jonc grêle (Juncus tenuis)

Jussie (Ludwigia grandiflora et L.peploides) Luzerne arborescente (Medicago arborea)

Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)

Papyrus (Cyperus eragrostis et C. difformis) Petite lentille d'eau (Lemna minutii et L. turionifera)

#### Vivace, herbacée

Alysson blanc (Berteroa incana)

Amarante réfléchie (Amaranthus retroflexus)

Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia)

Ambroisie tenuifolia (Ambrosia tenuifolia)

Andryale à feuilles entières (Andryala integrifolia)

Armoise annuelle (Artemisia annua)

Armoise des Frères Verlot (Artemisia verlotiorum) Asperae à feuille de myrte (Elide asparagoides)

Asters américains (Aster lanceolatus, A. novi-belgii, A. squamatus, A. x salignus)

Atriplex sagittata (Atriplex sagittata)

Balsamines / Impatiens (Impatiens glandulifera, I. parviflora, I. balfouri, I. capensis)

Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)

Bident (Bidens frondosa et B. connata)

Bourreau des arbres (Periploca graeca)

Brome purgatif (Bromus catharticus) Bunias d'Orient (Bunias orientalis)

Canne à sucre (Saccharum spontaneum)

Carpobrotus / Doiats de Sorcière (Carpobrotus

acinaciformis et C. edulis)

Cenchrus douteux (Cenchrus incertus)

Chou de Tournefort (Brassica tournefortii) Claytonia perfoliata (Claytonia perfoliata)

Consoude hérissée ou rude (Symphytum asperum)

Cotula (Cotula coronopifolia)

Crepis bursifolia (Crepis bursifolia) Dichanthelium acuminatum (Dichanthelium

acuminatum)

Egeria (Egeria densa)

Epazote ou Fausse Ambroisie (Chenopodium

Epilobe cilié (Epilobium ciliatum)

Epinard de Nouvelle-Zélande (Tetragonia

tetragonioides)

Euphorbe à feuilles tâchées (Euphorbia maculata) Faux cotonnier (Gomphocarpus fruticosus)

Ficoïde à feuilles en cœur (Aptenia cordifolia)

Fraisier d'Inde (Duchesnea indica)

Freesia (Freesia corymbosa)

Galinsoga (Galinsoga parviflora, G. augdriradiata)

Gazania (Gazania rigens)

Hélianthe laetiflorus (Helianthus x laetiflorus)

Herbe aux écouvillons (Pennisetum villosum)

Lilas d'Espagne (Galega officinalis)

Lindernia dubia (Lindernia dubia)

Lyciet commun (Lycium barbarum)

Mélilot blanc (Melilotus albus)

Misère (Tradescantia fluminensis)

Muguet des pampas (Salpichroa origanifolia)

Nothoscordum borbonicum (Nothoscordum borbonicum)

Onagre (Oenothera biennis, O. longiflora, O. striata)

Oseille à oreillettes (Rumex thyrsiflorus)

Oxalide droit (Oxalis fontana)

Oxalis des Bermudes (Oxalis pes-caprae)

Orpin de Helms (Crassula helmsii)

Orpin bâtard (Sedum spirium)

Paspale (Paspalum dilatatum, P. distichum)

Patience à crêtes (Rumex cristatus)

Raisin d'Amérique (Phytolacca americana)

Renouée du Japon (Reynoutria japonica ou Polygonum cuspidatum)

Renouée de Sakhaline (Revnoutria sachalinensis)

Renouée hybride (Reynoutria x bohemica) Rumex cuneifolius (Rumex cuneifolius)

Sélaginelle de Krauss (Selaginella kraussiona)

Senecio (Senecio angulatus, S. deltoideus)

Seneçon sud-africain (Senecio inaequidens)

Setaria parviflora (Setaria parviflora)

Solidage du Canada (Solidago candensis)

Solidage glabre (Solidago gigantea) Spartine analaise (Spartina analica)

Sporobole (Sporobolus indicus, S. neglectus, S. vaginiflorus)

Stramoine / herbe à la taupe (Datura stramonium)

Sicyos anguleux (Sicyos angulata)

Solanum chenopodioides (Solanum chenopodioides)

Topinambour (Helianthus tuberosus)

Vergerette (Conyza bonariensis, C. canadensis, C.floribunda, C. sumatrensis et Erigeron annuus)

Véronique de Perse (Veronica persica)

Véronique voyageuse (Veronica peregrina) Xanthium strumarium (Xanthium strumarium)z

Sources: Natureparif, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Parc naturel régional du Gâtinais français

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER 52, rue Saint-Georges 75009 Paris Tél.: 01.42.45.38.62